



# LES FICHES DE LA JURISPRUDENCE HOSPITALIÈRE - AVRIL 2015



Éditeur : LEH Édition

[www.leh.fr](http://www.leh.fr)

Les fiches de la jurisprudence hospitalière

Parution : avril 2015

Format : 210 x 297 mm

44 pages

ISSN : 1266-2860

Pour commander :

[www.leh.fr](http://www.leh.fr) ou [info@leh.fr](mailto:info@leh.fr) ou tél. 05 56 98 85 79.

## Sommaire

Le retard de diagnostic, puis les interventions chirurgicales inappropriées sont à l'origine de la perte de chance d'échapper à la constitution d'une fistule et de ses conséquences

*Cour administrative d'appel, Marseille, 20/11/2014, Dame FATNASSI - 11MA00351*

En appel, le juge des référés doit vérifier si tout ou partie des préjudices ne sont pas pris en compte par l'assureur de l'auteur d'un accident de la circulation avant de prononcer une augmentation des provisions accordées en première instance

*Conseil d'État, 04/07/2014, Centre hospitalier de Niort - 366411*

Le respect du contradictoire a été bafoué par une cour administrative d'appel en ne rouvrant pas l'instruction suite à la découverte d'éléments nouveaux en cours de procédure

*Conseil d'État, 04/07/2014, Sieur MAINGUET - 361852*

Les gardes et astreintes sont une obligation si l'hôpital le décide mais elles ne sont pas obligatoirement proposées aux praticiens hospitaliers contractuels

*Cour administrative d'appel, Douai, 11/06/2014, Sieur A. - 13MA00510*

Le juge pénal doit rechercher si les manquements relevés lors d'un accident médical résultaient de l'abstention de l'un des organes ou représentants du centre hospitalier en tant que personne morale

*Cour de cassation, chambre criminelle, 03/06/2014 - 13-81056*

Mauvaise interprétation de l'article L. 1142-15 du code de la santé publique : un médecin en exercice libéral dans un centre hospitalier n'a pas à être condamné, même partiellement in solidum avec son assureur

*Cour de cassation, première chambre civile, 10/09/2014 - 13-22535*

Le défaut de la parturiente à faire procéder dans les délais prescrits au deuxième examen sérologique de recherche de la rubéole exonère le service public hospitalier de sa responsabilité découlant d'une présumée erreur de diagnostic prénatal



*Cour administrative d'appel, Nancy, 30/12/2014, Dame A. E. et a., - 14NC00712*

Dans le cas d'un non-renouvellement d'un contrat de praticien hospitalier, il ne faut pas confondre le contrat à durée indéterminée des agents publics non-médecins avec le contrat signé entre l'établissement et son médecin  
*Conseil d'État, 15/12/2014, Centre hospitalier d'Avignon - 366426*

L'obligation d'information porte sur l'ensemble des risques médicaux  
*Conseil d'État, 26/11/2014, Sieur A - 366736*

Le délai imparti pour faire appel tient compte de la date du retrait par l'intéressé du pli recommandé l'informant du jugement du tribunal administratif rejetant sa demande de reconnaissance de harcèlement moral  
*Conseil d'État, 26/11/2014, Dame A - 371959*

